

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SISTERONNAIS BUËCH

EXTRAIT N° 07.26 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Membres du Conseil Communautaire :

SEANCE DU 26 JANVIER 2026

- En exercice : 89
- Présents : 59
- Votants : 73 (14 procurations)
- Suffrages exprimés : 69 (60 pour, 9 contre et 4 abstentions)
- Secrétaire de séance : Mme Emilie SCHMALTZ

Le vingt-six janvier deux mille vingt-six, à dix-huit heures, le conseil de communauté dûment convoqué le vingt janvier deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Valenty (commune de Ventavon), sous la présidence de M. Gérard TENOUX, Premier Vice-Président de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch, par suppléance, pour le Président empêché.

Présents ou représentés :

- Pour la commune d'Authon : M. Alain RAHON représenté par M. Robert GAY à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Jean-Claude PESCE
- Pour la commune de Barret sur Méouge : Mme Annick ARMAND
- Pour la commune de Bayons : M. Régis RIOTON
- Pour la commune de Bellaffaire : M. Bernard CAVEING
- Pour la commune de Chanousse : M. Alain MATHIEU représenté par son suppléant, M. Philippe RENOUF
- Pour la commune de Clamensane : Mme Emilie VAUTRIN
- Pour la commune d'Entrepierres : Mme Florence CHEILAN représentée par M. Hervé MIRAN à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Jean-Philippe BARBUT
- Pour la commune d'Eourres : Mme Caroline YAFFEE
- Pour la commune d'Etoile St Cyrice : Mme Frédérique FONFREYDE
- Pour la commune de Garde-Colombe : M. Damien DURANCEAU
- Pour la commune de Gigors : M. Gérard MAGAUD représenté par M. Jérôme FRANCOU à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Daniel TERRIER
- Pour la commune de La Bâtie Montsaléon : M. Alain D'HEILLY
- Pour la commune de La Motte du Caire : M. Jérôme FRANCOU
- Pour la commune de La Piarre : Mme Elisabeth DEPEYRE représentée par son suppléant, M. Olivier REYNAUD
- Pour la commune de Laborel : Mme Renée MAOUI
- Pour la commune de Lachau : M. Philippe MAGNUS représenté par M. Florent MARTIN à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Alex RIGAT
- Pour la commune de Laragne-Montéglin :
 - M. Jean-Marc DUPRAT
 - Mme Martine GARCIN
 - M. Michel JOANNET
 - Mme Michèle MAFFREN représentée par Mme Isabelle LAMONTRE-MOULIN à qui elle a donné procuration
 - M. Pierre SEINTURIER
 - Mme Isabelle LAMONTRE-MOULIN
 - M. Maurice BRUN représenté par Mme Renée MAOUI à qui il a donné procuration
 - Mme Anne TRUPHEME
- Pour la commune de Lazer : M. André GUIEU
- Pour la commune du Bersac : M. Dominique DROUILLARD représenté par M. Juan MORENO à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Thierry NEDELEC
- Pour la commune du Caire : M. Jean-Michel MAGNAN
- Pour la commune du Poët : M. Georges PAPEGAY représenté par son suppléant, M. Alain MONTAY
- Pour la commune de Méreuil : Mme Annick REYNAUD-FREY
- Pour la commune de Mison :

- M. Robert GAY
- Mme Marilyne RICHAUD
- Pour la commune de Monétier Allemont : Mme Ghislaine OLIVE
- Pour la commune de Montclus : Mme Catherine DESREUMAUX représentée par Mme Véronique ARLAUD à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Serge ARLAUD
- Pour la commune de Montrond : M. Alain ROUMIEU
- Pour la commune de Moydans : Mme Marie-José DUFOUT représentée par M. Lionel TARDY à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Alain MARTINASSO
- Pour la commune de Nossage et Bénévent : M. Martial ESPITALIER
- Pour la commune d'Orpierre : M. Gilles CREMILLIEUX
- Pour la commune de Rosans : M. Lionel TARDY
- Pour la commune de Saint André de Rosans : Mme Cécile LIOTARD représentée par M. Pascal LOMBARD à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Gilles TOUAT
- Pour la commune de Sainte Colombe : M. Jean-Pierre ROUX
- Pour la commune de Saint Pierre Avez : M. Florent ARMAND
- Pour la commune de Saléon : M. Pascal LOMBARD
- Pour la commune de Salérans : M. Éric DEGUILLAME
- Pour la commune de Savournon : M. Michel ROLLAND
- Pour la commune de Serres :
 - M. Daniel ROUIT
 - Mme Véronique ARLAUD
- Pour la commune de Sigottier : M. Jean DEPEYRE
- Pour la commune de Sigoyer : M. Michel HERNANDEZ représenté par son suppléant, M. Thierry GAUDIN
- Pour la commune de Sisteron :
 - M. Jean-Pierre TEMPLIER
 - Mme Christine REYNIER
 - M. Franck PERARD représenté par M. Jean-Pierre TEMPLIER à qui il a donné procuration
 - Mme Nicole PELOUX
 - M. Bernard CODOUL
 - Mme Christiane GHERBI
 - M. Nicolas LAUGIER
 - Mme Christiane TOUCHE représentée par Mme Christine REYNIER à qui elle a donné procuration
 - Mme Françoise GARCIN
 - Mme Emilie SCHMALTZ
 - M. Sylvain JAFFRE représenté par M. Jean-Louis CLEMENT à qui il a donné procuration
 - M. Patrick CLARES
 - M. Jean-Louis CLEMENT
 - M. Jean-Pierre BOY
- Pour la commune de Thèze : M. Gérôme GARCIN
- Pour la commune de Trescléoux : M. Jean SCHULER
- Pour la commune de Turriers : M. Jean-Yves SIGAUD représenté par M. Jean-Michel MAGNAN à qui il a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Nicole PEIX
- Pour la commune d'Upaix : M. Florent MARTIN
- Pour la commune de Val Buëch Méouge :
 - M. Gérard NICOLAS
 - Mme Béatrice ALLIROL
- Pour la commune de Valavoire : M. Hervé MIRAN
- Pour la commune de Valdoule : M. Gérard TENOUX
- Pour la commune de Vaumeilh : Mme Elisabeth COLLOMBON représentée par son suppléant, M. Jean-Marie COLLOMBON
- Pour la commune de Ventavon : M. Juan MORENO
- Pour la commune de Villebois les Pins : Marianne ROUX

Absents non représentés :

- Pour la commune de Châteaufort : Mme Geneviève DEMONTIS
- Pour la commune de Faucon du Caire : M. Robert ZUNINO
- Pour la commune de l'Epine : M. Luc DELAUP
- Pour la commune de Melve : M. Jean-Christian BORCHI
- Pour la commune de Montjay : M. Gilles MOSTACHETTI
- Pour la commune de Nibles : M. Jean-Jacques LACHAMP
- Pour la commune de Ribeyret : Mme Christiane REYNAUD-DELAUP

- Pour la commune de Saint Geniez : M. Olivier CHABRAND
- Pour la commune de Serre : Mme Arlette MAYER
- Pour la commune de
 - M. Daniel SPAGNOU
 - M. Cyril DERDICHE
 - Mme Cécilia LOUVION
 - Mme Stéphanie SEBANI
- Pour la commune de Sorbiers : M. Yves RABASSE
- Pour la commune de Val Buëch Méouge : M. Grégory MOULLET
- Pour la commune de Valernes : M. Jean-Christophe PIK

ORDRE DU JOUR : Programme pluriannuel d'aménagement d'un réseau de sites de l'UNESCO Géoparc de Haute-Provence / Deuxième Tranche – Requalification du belvédère de Sisteron

Par délibération n° 172.23 du 11 décembre 2023, le conseil communautaire a approuvé le renouvellement de la convention d'entente intercommunale 2024-2027 avec Provence Alpes Agglomération pour l'UNESCO Géoparc de Haute-Provence dont le périmètre comprend 67 communes dont 44 communes de PAA, 21 communes de la CCSB et 2 communes de la Communauté d'Agglomération Gap Tallard Durance.

Le développement et la mise en tourisme du Géoparc (dont le portage et la gestion administrative sont assurés par PAA) est un axe majeur de la stratégie touristique de la CCSB.

Un programme pluriannuel d'aménagement de sites de découverte structurants répartis sur le territoire du Géoparc a été défini dans le cadre de son plan de gestion 2021-2026.

Ces investissements sont inscrits dans les plans d'action Espace Valléen 2021-2027 de PAA et de la CCSB ainsi que dans le Contrat Départemental de Solidarité Territoriale conclu avec le Département des Alpes de Haute Provence.

La première tranche de ce programme pluriannuel portait sur l'aménagement de belvédères sur le Rocher de Neuf Heures (commune de Digne-les Bains) et sur le site du Bois Noir (commune de Turriers).

La seconde tranche portera sur l'aménagement de trois nouveaux équipements structurants qui viendront compléter le maillage du réseau de sites d'accueil du public et l'offre de découverte des patrimoines du Géoparc, dont un sur le territoire de la CCSB.

Ce projet porte sur la requalification d'un belvédère de lecture du paysage, situé sur un promontoire rocheux qui surplombe la citadelle de Sisteron et offre une vue panoramique sur le rocher de la Baume, les vallées de la Durance et du Buëch dominées par les grands massifs alpins du Dévoluy et des Écrins. Les travaux consisteront en l'aménagement d'une plateforme sécurisée par un garde-corps, intégrant une nouvelle signalétique d'interprétation. Le belvédère sera connecté au circuit du temps déployé dans le centre-ville de Sisteron.

Pour garantir l'harmonisation du réseau de sites aménagés du territoire, la charte graphique de l'UNESCO Géoparc de Haute Provence sera déclinée sur l'ensemble des visuels, de la signalétique et du mobilier des trois projets d'aménagements.

En vertu de l'article 6 de la convention d'entente intercommunale pour la gestion, l'aménagement et la valorisation du Géoparc de Haute-Provence conclue entre PAA et la CCSB, PAA assurera la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble de l'opération et sera en charge :

- de déposer les dossiers de demande de subvention,
- de passer l'ensemble des marchés de prestations de services et de travaux liés au projet,
- d'assurer le suivi et l'exécution de ces marchés.

Afin de pouvoir réaliser cette opération dont le coût prévisionnel total s'élève à 180 000 € HT, il est proposé de solliciter le soutien financier, de l'Etat, de la Région Sud PACA et du Département des Alpes-de-Haute-Provence selon le plan de financement suivant :

DEPENSES € H.T.		RECETTES € H.T.									
		Espace Valléen				CDST		Autofinancement			
		Etat FNADT CIMA		Région Sud		Département		PAA		CCSB	
Aménagement parc Demontzey	100 000 €	26 750 €	26,75%	26 750 €	26,75%	26 500 €	26,50%	20 000 €	20,00%		
Belvédère Sainte-Croix	50 000 €	13 375 €	26,75%	13 375 €	26,75%	13 250 €	26,50%	10 000 €	20,00%		
Belvédère Sisteron	30 000 €	12 000 €	40,00%	12 000 €	40,00%					6 000 €	20,00%
TOTAL	180 000 €	52 125 €	28,96%	52 125 €	28,96%	39 750 €	22,08%	30 000 €	16,67%	6 000 €	3,33%

Conformément à l'article 7 de la convention d'entente, la CCSB prendra à sa charge l'autofinancement des investissements réalisés sur son territoire et les inscrira à son actif.

S'agissant de l'aménagement du belvédère de Sisteron, la part de la CCSB s'élève à 6 000 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- approuve l'opération de requalification du belvédère de Sisteron et son plan de financement, notamment la part d'autofinancement de la CCSB à hauteur de 6 000 € HT ;
- autorise le Président à solliciter, en lien avec PAA, les subventions correspondantes auprès de l'Etat, de la Région Sud PACA et du Département des Alpes-de-Haute-Provence, et à engager toutes les démarches afférentes à cette décision ;
- prévoit les crédits nécessaires au budget général de la CCSB.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Acte publié et rendu exécutoire,
Le jour de réception en Préfecture.

Pour extrait conforme

Le premier Vice-Président

Gérard TENOUX

Par suppléance, pour le Président empêché



La secrétaire de séance,
Emilie SCHMALTZ

Publiée le : 29 JAN. 2026